

Il y a 225 ans, la nuit du 4 août 1789 : l'abolition des privilèges est redevenue d'une brûlante urgence dans la France de 2014



À l'occasion du 225e anniversaire de la fameuse « Nuit du 4 août 1789 » ayant décidé l'abolition des privilèges d'Ancien Régime, je redonne ci-dessous le lien [vers l'article que j'avais consacré à ce sujet l'an dernier](#) à la même date. Comme je l'écrivais l'année dernière, les évolutions de la France contemporaine vont au rebours exact de cette nuit du 4 août puisque nous voyons refleurir, depuis une bonne vingtaine d'années, de très nombreux privilèges implicites (le mot « privilège » signifie étymologiquement « loi privée » ou « loi réservée à quelques-uns », ce qui s'oppose à « loi identique pour tous »). Parmi les grands principes républicains largement remis en cause figurent notamment :

- l'égalité de tous devant l'impôt, qui est largement bafouée par des évasions fiscales de toute nature, notamment pour les plus riches qui ont le privilège de pouvoir délocaliser leur fortune et de payer des experts fiscalistes dans ce but,
- l'égalité de tous devant la retraite, la maladie ou la mort, qui est également largement bafouée, du fait des conditions de vie et de travail par trop différentes,
- l'égalité de tous dans l'accès aux emplois publics ou aux médias, qui est victime du népotisme qui ravage la société française, en accordant des privilèges indus ou des raccourcis de carrière à des jeunes qui n'ont comme seul mérite que d'être né dans une famille fortunée ou célèbre,
- l'égalité de tous les Français au sein de la République, qui est directement attaquée par la politique dite de « l'Europe des régions », qui vise à démanteler l'unité et l'indivisibilité de la République française, pour en revenir à une France percluse de privilèges provinciaux et d'autant plus soumise à l'oligarchie euro-atlantiste.

Ce dont la France a besoin en 2014, c'est donc, et entre autres choses, d'une nouvelle Nuit du 4 août.

[Lire le dossier complet sur la nuit du 4 août 1789 >>](#)